

1933 – ACQUISITION DE LA PROPRIETE PAR LA FAMILLE DECHATRE-CONTOUR

M. Maystre décède le 13 février 1933. Ses héritiers sont :

- Sa veuve, Nina Marie Amélie JULLIAN
- Sa fille, Marie Heva Maystre, épouse Guérin, demeurant à l'Isle-Adam
- Sa fille Marie-Jeanne Maystre, épouse Olivier, demeurant à Blois.

Le partage est réalisé par M^o Duprey, notaire à l'Isle-Adam, le 10 juin 1933. La propriété « Villa des Prés » est attribuée à Mme Maystre-Jullian.

C'est donc elle qui, le 7 octobre 1933, vend la propriété à nos parents et grands-parents :

- Eugène DECHATRE et Marie-Joséphine PAGNARD
- Emile Julien CONTOUR et Marcelle DECHATRE.

Ceux-ci, à l'époque, demeurent ensemble 5, rue Ferrer au Pré-Saint-Gervais (Seine).

L'acte, passé chez M^o Duprey, notaire à l'Isle-Adam, donne de la propriété vendue, la description suivante : *Une propriété sise à Valmondois, dite « Villa des Prés, comprenant :*

I – Une maison d'habitation bourgeoise, ayant un sous-sol, comprenant buanderie, réservoir à eau, trois caves et un calorifère.

Au rez-de-chaussée, vestibule auquel on accède par un perron, salle à manger et cuisine, véranda à gauche, salon et salle de bains aménagée à droite, water-closet.

Au premier étage, quatre chambres à coucher et un cabinet de toilette.

Au deuxième étage, une chambre de bonne et deux greniers.

Jardin devant et derrière. Dans le jardin : communs comprenant écurie, grenier dessus, garage, atelier, clapier, volière et poulailler.

Cabinets d'aisances et petite remise. Pompe et puits. Dans le jardin, serre et deux appentis.

Le tout d'une contenance de dix-neuf ares soixante-quatorze centiares, tenant d'un côté la ligne de chemin de fer, d'autre côté les héritiers Burgaud, les héritiers Pottivier, monsieur Caffin, d'un bout le chemin d'accès du moulin de l'Eglise, et d'autre bout messieurs Caffin, Rouzé et Milly.

Le tout cadastré section A, numéros 1091 partie – 964 partie et 1089 partie.

Droit au chemin d'accès du moulin partant de la ligne de chemin de fer jusqu'au chemin vicinal à charge de supporter un tiers des frais d'entretien,

cette partie de chemin est commune entre le propriétaire du moulin de l'Eglise et Madame Maystre, avec droit de passage au profit de Monsieur Caffin jusqu'au bout de son jardin.

Observation étant ainsi faite que cet immeuble est indépendant d'un moulin à eau, dit « Le Moulin sous l'Eglise », sis à Valmondois, à usage de meunier et ses dépendances, potager et verger vendu par Monsieur et Madame Bazin et Madame veuve Jacquinet, avec droit au chemin d'accès au moulin, à partir de la ligne de chemin de fer, jusqu'au chemin vicinal, à charge de supporter les deux tiers des frais d'entretien de cette partie qui est commune avec la propriété des consorts Bazin, et sous réserve d'un droit d'accès, pour l'immeuble appartenant à Monsieur et Madame Fréret et Monsieur Faurens.

II – Une maison d'habitation couverte en tuiles, et comprenant : au rez-de-chaussée cuisine et petit réduit sous l'escalier ; au premier étage, trois chambres.

Cave à côté de la maison, de l'autre côté : buanderie et réserve, et à la suite water-closet et volière.

Jardin au midi et à l'est des bâtiments, et dans lequel se trouve une fontaine.

L'ensemble clos par des murs, teillages et d'une contenance de douze ares soixante-dix-sept centiares, tenant au nord les héritiers Pottivier (haie vive mitoyenne), au midi la rue appelée chemin du moulin, au levant la propriété ci-dessus désignée article premier, et au couchant un passage commun.

Cadastré section A, numéros 1093 et 1094.

III – Neuf ares quarante centiares de terre, pommiers et bois, tenant d'un côté l'article ci-après et l'article premier, d'autre côté Monsieur Henri Burgaud ou représentant, d'un bout un passage commun, d'autre bout l'article premier.

Cadastré section A, numéro 1090.

Droit au passage commun de trois mètres de largeur avec chevaux et voitures.

IV – Six ares quarante-quatre centiares d'après mesurage et sept ares quatre-vingt-dix centiares d'après les titres, de terrains tenant d'un côté Mademoiselle Rouzé, d'un bout Monsieur Nicolas et d'autre bout les articles précités.

Cadastré section A, numéros 1088, 1088 bis et 1089.

Nota : La rédaction de l'acte est particulièrement embrouillée, le clerc de notaire qui en a été le rédacteur a eu du mal à synthétiser les actes précédents.

Par ailleurs, il a cité des personnes depuis longtemps disparues et en tout état de cause n'étant plus propriétaires, exemple : M. Burgaud ou Mademoiselle Rouzé. Enfin, il fait état d'une fontaine qui a été supprimée.